

Gestion de la Covid-19 ou l'irresponsabilité virale

Patricia Cerinsek



Le côté saisissant de l'après-Covid en France ne tient pas au fait que la Cour de justice de la République (CJR), cette justice d'exception qui statue sur le sort des ministres en exercice soupçonnés d'avoir fauté, a à son niveau blanchi Edouard Philippe, Agnès Buzyn et Olivier Véran. Que la CJR balaie cet épisode, évacuant toute responsabilité pénale à son niveau, est tout sauf surprenant.

Les trois anciens ministres n'ont jamais été véritablement inquiétés. Qu'on se rappelle la mise en examen d'Agnès Buzyn puis finalement son placement sous le statut de témoin assisté; son refus de répondre à une nouvelle convocation des juges d'instruction sans que personne, au final, n'aille la chercher. Qu'on se rappelle qu'à peine sept mois après le début de l'ouverture de l'enquête (en juillet 2020) le procureur général près la Cour de cassation s'était fendu d'un petit mot aux trois magistrats de la CJR : aucun indice d'infraction pénale ne pouvait être imputable aux mis en cause, plaidait François Molins. Dont acte, quelques dessaisissements d'enquête – “tout le monde n'est pas intouchable” dira selon nos informations un enquêteur désabusé à un témoin auditionné – et quatre ans plus tard.

Non, le plus saisissant est la juxtaposition, la succession des épisodes classés, oubliés, tus (merci les médias traditionnels) sans plus de questionnements et cet empressement à vouloir tourner la page Covid. Comme si au final, il ne s'était rien passé. Comme s'il ne fallait surtout pas en tirer quelque leçon ou quelque réponse.